

Saint-André-Des-Eaux

Bulletin n°71



Jardin Partagé



Journée porte ouverte au GAEC des Fontaines



L'éditorial du maire

Andréennes, Andréens,

Nous avons souhaité mettre en couverture le jardin partagé qui connaît un bon succès pour sa première année et le GAEC des Fontaines de la famille Gourdel qui a connu un vif succès avec plus de 800 visiteurs!

L'enquête publique portant sur le projet d'élaboration du premier Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Dinan Agglomération a pris fin le 20 septembre 2019.

L'élaboration du PLUiH de Dinan Agglomération vise à remplacer les documents d'urbanisme (Carte communale) en vigueur sur les 64 communes qui composent l'intercommunalité.

Chacun a pu y déposer ses observations. La commission d'enquête établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinant les observations recueillies.

Elle consignera ses conclusions motivées en précisant si elles sont « favorables », « favorables sous réserves » ou « défavorables ».

Le PLUiH rentrera donc en vigueur le 1^{er} janvier prochain.

La commune a fait l'acquisition du terrain d'une superficie de 5 680 m² et de la longère de M. et Mme DELAROCHEAULION. Lors de la mise en vente des biens, nous avons fait valoir notre droit de préemption comme la loi nous le permet.

L'opportunité d'acquérir ces terrains en zone constructible était une évidence.

Les terrains seront viabilisés pour faire 7 à 8 lots. La longère quant à elle, devra faire l'objet de travaux et de réhabilitation. Plusieurs idées circulent et nous vous proposerons de nous donner vos suggestions, elles seront les bienvenues.

Nous nous étions portés candidat au projet "Dynamisme des bourg ruraux" lancé par la Région Bretagne. Malgré le bon travail de Christine et de Samuel notre stagiaire, nous n'avons pas été retenus, cela nous aurait permis d'avancer plus vite dans nos projets.

Nous démarrerons les travaux d'aménagement : voie douce et de ralentissement de la circulation route de Calorguen en fin d'année.

Merci à nos jeunes qui ont participé à l'opération argent de poche, ainsi que Sarah Delabaye et notre stagiaire Glawdys Jasiak pour l'élaboration du bulletin municipal.

Le maire

Jean-Louis NOGUES

CONSEIL MUNICIPAL

Les conseils municipaux en bref

Aménagement de la liaison douce RD 26 route de Calorguen : demande de subventions.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal n° 2018-30 en date 11 octobre attribuant le marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement de la liaison douce de la RD26 au Cabinet NICOLAS pour une rémunération totale de 6 790 € H.T.

Monsieur le Maire annonce que cette opération est éligible : à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et aux amendes de police.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Travaux	127 350€	DETR	48 000€
Missions maîtrise d'œuvre	6 790€	Amende de police	12 000€
		Autofinancement	77 140€
Total HT	137 140€	Total HT	135 140€

Sur proposition de la commission urbanisme réunie le 23 janvier 2019, le Conseil Municipal **VALIDE** les aménagements de sécurité du centre bourg proposés par le bureau d'études Cabinet NICOLAS et **AUTORISE** le maire à solliciter les subventions

Programme voirie 2019 – Convention de maîtrise d'ouvrage unique

Afin de faciliter et de rationaliser la réalisation des travaux de réhabilitation de voirie, le Conseil Municipal, conjointement avec 8 communes, après en avoir délibéré, à l'unanimité **AUTORISE** Dinan Agglomération, à assurer la maîtrise d'ouvrage unique durant le temps nécessaire à la réalisation des travaux précités.

Motion de soutien pour le maintien et le développement de la maternité de Dinan

Le maintien de la maternité accouchante au Centre Hospitalier de Dinan doit être garanti afin de préserver l'intégralité de tous les services existants (Cardiologie, Gastrologie, Neurologie, Pneumologie, Urgences, Gériatrie...).

La disparition de la maternité entrainerait la fermeture de tous les services qui nécessitent la présence d'anesthésistes 24h/24. Le Centre Hospitalier René Pléven de DINAN est le plus gros employeur de la ville et garantit l'attractivité du pays de Dinan

dans le cadre de l'aménagement du territoire.

Le centre hospitalier de DINAN assure la proximité de la prise en charge des soins de qualité en toute sécurité et évite les fuites de patients vers d'autres territoires de Santé tels que RENNES ou ST BRIEUC.

Devis pour le bornage du jardin partagé

Le Maire présente deux devis du cabinet pour le bornage de la partie nord-est du jardin partagé. Ces devis ont les mêmes caractéristiques, à savoir la pose de 4 bornes.

- Le premier devis émane du cabinet SCP ALLAIN, domicilié à Dinan, pour un tarif de 1 083€60 TTC ;
- Le second devis provient du cabinet Prigent & Associés, domicilié à Dinan, pour un tarif de 1 230€00 TTC.

Vu la nécessité, pour le bon fonctionnement du jardin partagé, de matérialiser les limites de la parcelle, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir le devis du cabinet SCP ALLAIN pour un montant de 1 083€60 TTC ;
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis correspondant.

Frais de déplacement professionnel de la secrétaire

Le Maire indique que dans le cadre de ses fonctions, la secrétaire de mairie est amenée à faire des déplacements professionnels. Pour ce faire, elle utilise son véhicule personnel.

Le Conseil Municipal valide le remboursement des frais de déplacement de la secrétaire suivant le barème national sur présentation d'un état des frais.

Contrat de prestations de services Fourrière Animale

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour toutes les communes, la fourrière est une obligation légale. Il appartient aux maires selon le code rural d'empêcher la divagation des animaux errants (art L 211-22 et L211-24 code rural).

Monsieur le Maire présente au Conseil le contrat de prestations de services de la société SACPA pour assurer la Capture, Ramassage, Transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique, ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et transport à la fourrière animale légale.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** de souscrire un contrat de prestations de services auprès de la société SACPA à compter de ce jour ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les actes et pièces consécutives nécessaires à l'exécution de la présente.

Vote des taux d'imposition 2019

Après délibération, le Conseil Municipal, a décidé de maintenir les mêmes taux qu'en 2018 et de les fixer comme suit; la taxe d'habitation à 15.90 %, la taxe foncière à 18.59 % et la taxe foncier non bâti à 70.68 %.

Programme de lutte coordonnée contre le frelon asiatique

En 2018, près de 600 nids de frelons asiatiques ont été signalés sur l'ensemble du territoire de Dinan Agglomération. Les conditions climatiques rencontrées l'année passée ont été particulièrement favorables au développement des colonies de frelons asiatiques Cette évolution à la hausse est observée également au niveau régional.

Face à ce constat, il est important de rester mobilisé et de s'engager dans le programme de lutte collective contre le frelon asiatique.

Considérant la délibération communautaire prise le 26 mars 2018 en faveur de la mise en œuvre du programme de lutte coordonnée contre le frelon asiatique à l'échelle du territoire de Dinan Agglomération, pour une durée de 2 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2020).

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la coordination par Dinan Agglomération des actions de lutte contre le frelon asiatique. Les charges de fonctionnement, de communication, du suivi technique et administratif seront prises en charge dans leur globalité par Dinan Agglomération.
- **APPROUVE** la demande de contribution financière communale faite par Dinan Agglomération, à hauteur de 50 % des frais engagés sur les prestations de désinsectisation des nids de frelons asiatiques. Dinan Agglomération éditera un titre exécutoire en fin de campagne, sur la base du bilan financier arrêté.
- **DESIGNE** Jean-Louis NOGUES comme référent communal pour le frelon asiatique.

Exercice du droit de préemption urbain – Projet d'éco-quartier

Considérant :

- Que la création d'un lotissement communal permet de densifier le bourg en terme d'habitat de façon maîtrisée tout en respectant le SCoT et le PADD ;
- La candidature de la commune à l'appel à projet régional portant sur le dynamisme des centres villes et des bourgs ruraux de Bretagne ayant pour objets :
 - la création d'un éco-quartier ;
 - la création d'une liaison douce ;
 - la création d'un jardin partagé ;
 - la réhabilitation d'une longère ;
 - le redynamisme du commerce local.

Le conseil municipal par 7 voix pour et 1 voix contre (Tyfenn BAUBRY) **DECIDE** de solliciter du président de Dinan Agglomération la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain au profit de la commune sur les parcelles situées au Placis.

Sollicitation du fonds de concours pour la liaison douce

Dans le cadre de l'aménagement d'une liaison douce route de Calorguen entre le bourg et le cimetière communal pour la sécurisation des piétons, le Conseil Municipal, DECIDE de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération en vue de participer au financement de l'aménagement d'une liaison douce, route de Calorguen, à hauteur de 20 000,00€.

Renouvellement de l'imprimante

Le Maire indique que l'imprimante de la mairie qui avait été achetée en 2016 par la commune suite au terme du contrat Location avec option achat, n'est plus opérationnelle. Il est nécessaire de procéder à son renouvellement.

Le Maire présente les propositions de l'entreprise Iceltys domiciliée à Taden et celle de l'entreprise Repro Conseil domiciliée à Saint-Grégoire.

Avec un tarif de location de 300 € inférieur sur la durée totale du contrat et un meilleur coût d'impression, les élus ont retenu l'offre de la société Repro Conseil.

Acquisition d'un bien par voie de préemption

- Vu l'arrêté n°AP-2019-059 du Président de Dinan Agglomération déléguant à la commune de Saint-André-Des-Eaux l'exercice du Droit de Préemption ;
- Vu la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) n°02227419c0002 reçue le 30 mars 2019 en mairie, adressée par l'office notarial de Maître PANSART notaire à Evran, en vue de la cession moyennant le prix de 800,00 € des parcelles cadastrées section n°A0194 & A0195 d'une superficie totale de 14a 06ca ;
- Vu la DIA n°02227419c0004 reçue le 11 avril 2019 en mairie, adressée par l'office notarial de Maître PANSART notaire à Evran en vue de la cession moyennant le prix de 55 000 € des parcelles cadastrées section n°A807, A1679, A1693, A1695, A1967, A1699, A1702, A1704, A1706 d'une superficie totale de 44 ares ;
- Vu qu'un avis de France Domaine n'est pas requis compte tenu que le prix de vente figurant dans les DIA est inférieur au seuil de 180 000 € (Arrêté du secrétaire d'état chargé du budget et des comptes publics en date du 5 décembre 2016) ;
- Considérant que la création d'un lotissement communal sur ces parcelles permettra de densifier le bourg en terme d'habitat de façon maîtrisée tout en respectant le SCoT et le PADD :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 7 votes pour et 1 vote contre (T. BAUBRY) **DECIDE** par voie de préemption :

- d'acquérir les parcelles cadastrées section n°A0194 & A0195 pour un montant de 800,00 € ;
- d'acquérir les parcelles cadastrées section n°A807, A1679, A1693, A1695, A1967, A1699, A1702, A1704, A1706 pour un montant de 55 000 € ;

- **AUTORISE** le Maire à signer l'arrêté décidant l'acquisition de ces biens par voie de préemption ;
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte authentique ainsi que toutes pièces utiles en l'objet ;
- **DIT** que les frais d'acte notarié sont à la charge de la commune.

Avis et observations du conseil municipal sur le projet du PLUiH arrêté le 25 mars 2019

Par délibération en date du 25 mars 2019, le Conseil Communautaire de DINAN AGGLOMERATION a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'habitat (PLUiH).

Le 25 avril 2019, en application des dispositions des articles L153-15 et R153-5 du Code de l'Urbanisme, DINAN AGGLOMERATION a notifié le projet arrêté du PLUiH à la collectivité qui doit transmettre son avis dans le délai de 3 mois à compter de la réception du document conformément à l'article R153-5 du code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal Emet un avis **FAVORABLE** sur le projet de PLUiH **SOUS RESERVE** de la correction des erreurs matérielles et de la prise en compte des remarques concernant la modification de zonage.

Aire de covoiturage : dénomination et signature d'une convention avec Dinan Agglomération

La candidature de Saint-André-Des-Eaux a été retenue dans le projet "Labellisation d'aire de covoiturage" lancé par Dinan Agglomération.

A ce titre, il présente un projet de convention entre la commune et l'agglomération. Elle définit notamment, la mise

en place de la signalétique et les modalités d'entretien qui sont à la charge de Dinan Agglomération par la compétence Transport.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de nommer l'aire de covoiturage « Parking de l'If » ;
- **DIT** que l'emplacement exact de la zone doit être revu car, placé devant l'embouchure d'un chemin randonnée, il crée une gêne pour les nombreux marcheurs ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de signalisation de l'aire de covoiturage.

Redevance pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de service public de la fibre

Considérant que l'occupation du domaine public communal par des opérateurs de télécommunications donne lieu au versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé,

Le conseil municipal , à l'unanimité :

Décide pour l'année 2019 de fixer les tarifs annuels de la redevance pour occupation du domaine public routier et non routier communal due par les opérateurs de télécommunications fibre : par artère en souterrain, 40,73 /km et par artère en aérien, 27,15 €/m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques ;

Charge Monsieur Le Maire du recouvrement de ces redevances dues par MEGALIS BRETAGNE qui seront imputées au compte 70323 ;

Dit que les tarifs seront valorisés chaque année suivant l'index TP01 de l'année N.



SOUTIEN A LA MATERNITE DE DINAN



SOUTIEN A L'HOPITAL DE DINAN

Le **SMUR** (Service Mobile d'Urgence et de Réanimation) de Dinan avait été **suspendu par manque de personnel**. A Dinan et comme dans de nombreuses villes françaises, **l'accès aux soins devient difficile tout comme les conditions de travail pour le personnel**.

Vous pouvez soutenir le personnel de l'hôpital de Dinan via leur page facebook. "**Les blouses blanches de l'hôpital de Dinan**".

Une pétition est également à votre disposition à la mairie de Saint-André-Des-Eaux.

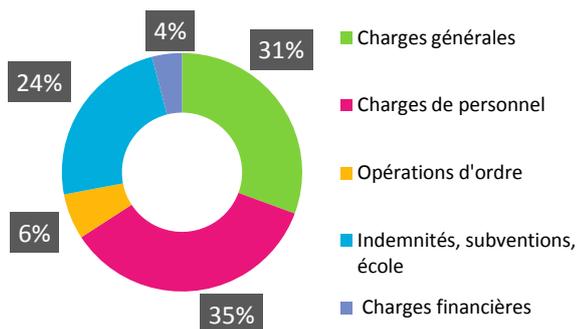


BUDGET 2018 : BILAN

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement concernent tous les frais nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité comme l'entretien de la voirie, des bâtiments, les salaires du personnel, les frais de scolarité, les subventions...

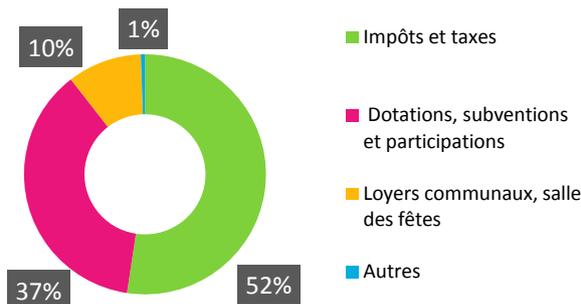
Dépenses 2018 en fonctionnement : 145 670,93 €



Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se composent des impôts locaux, des dotations, des subventions, de la facturation des services de la commune (loyers des logements communaux, location de salles, etc.)

Recettes 2018 en fonctionnement (sans le report des exercices précédents) : 215 260,45 €

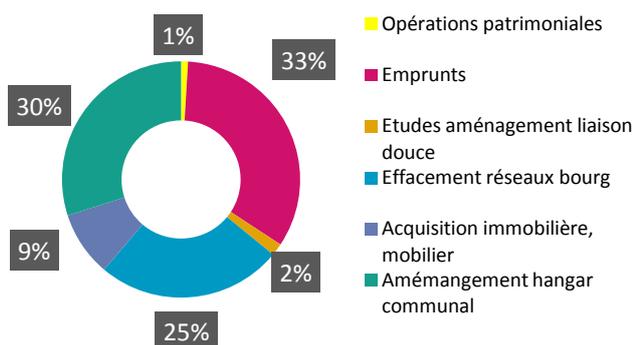


Résultat de la section de fonctionnement : + 69 589,52 €

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent les frais liés à la réalisation d'infrastructures (bâtiments, aménagement de voirie, mobilier, dépenses informatiques...)

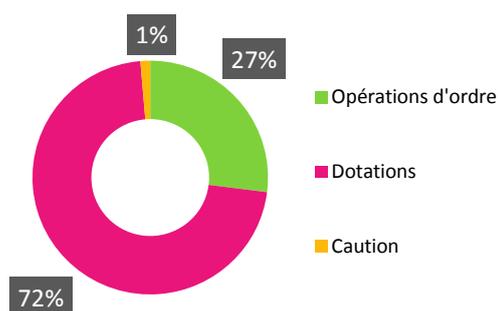
Dépenses 2018 en investissement : 88 721,68 €



Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se composent de l'autofinancement, des subventions et de l'emprunt.

Recettes 2018 en investissement (sans le report des exercices précédent) : 77 423,13 €



L'aménagement du hangar communal était une nécessité pour la protection du matériel communal. Ces travaux représentent la partie la plus importante des dépenses d'investissement.

L'étude pour l'aménagement d'une liaison douce route de Calorguen entre le bourg et le cimetière a été réalisée. Les travaux commenceront au second semestre 2019.

Résultat de la section d'investissement : - 11 298,55 €

Résultat global de l'exercice 2018 : + 58 290,97 €

Résultat cumulé avec les exercices précédents : + 208 778,13 €

BUDGET PREVISIONNEL 2019

Le budget prévisionnel global pour l'année 2019 s'élève à 755 196,47 €

Ce montant global inclus la section de fonctionnement et d'investissement.

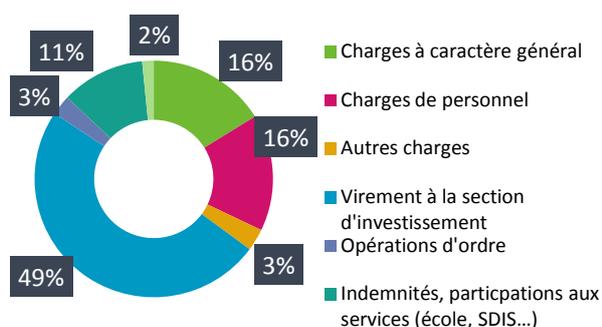
En urbanisme, l'année 2019 verra la création d'une liaison douce entre le bourg et le cimetière. Les travaux se dérouleront en fin d'année. Coût de l'opération : 130 000 € HT.

La mairie a acquis des parcelles au centre bourg afin de créer à court terme un lotissement communal composé de 6 lots environ (coût de l'achat des terrains 55 800 €).

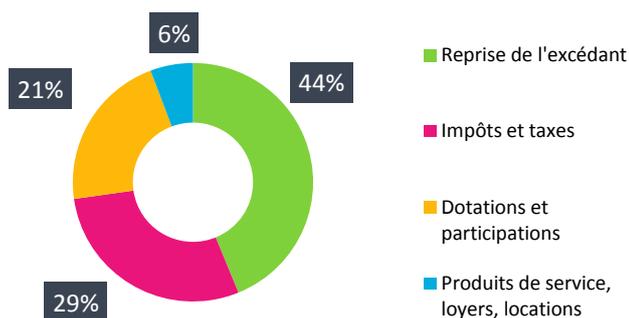
Section de fonctionnement :

Montant : 386 011,75 €

Dépenses de fonctionnement



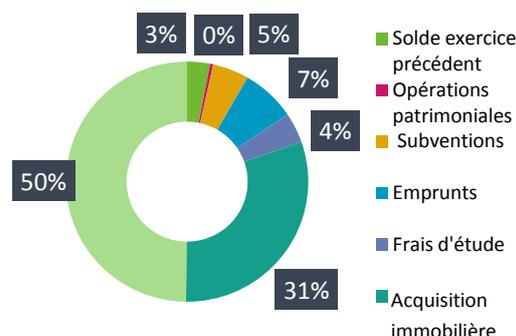
Recettes de fonctionnement



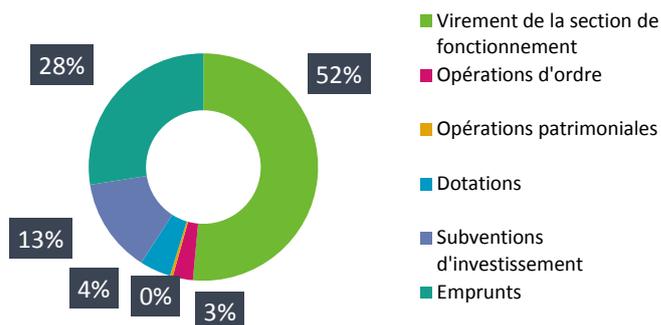
Section d'investissement :

Montant : 369 184,72 €

Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



La Fiscalité



Les taux de fiscalité votés par le conseil municipal restent inchangés (12,1 % pour la taxe d'habitation, 13,60 % pour la taxe « foncier bâti » et 56,68 % pour la taxe « foncier non bâti »).

La revalorisation annuelle des bases locatives indexée par l'Etat a été fixée à +2.2 %.

LA VIE COMMUNALE

LE MARATHON DE SAINT-ANDRE-DES-EAUX

Dimanche 4 août, le traditionnel marathon était à sa 39^{ème} édition. Le plus ancien marathon breton ! Le départ a été avancé à 7h00 pour offrir aux coureurs de meilleures conditions de course. 150 athlètes ont pris le départ. Le parcours du marathon est à effectuer en deux boucles, la première d'une distance de 22 km et la deuxième de 20.195 km. Notre gagnant est Guillaume Chevreau qui s'est imposé dimanche matin avec une seconde d'avance sur David Hardy. Guillaume Chevreau a terminé ses 42 km en 2h 41'21. La championne de Bretagne Gwenaëlle Guillou, notre première féminine a été satisfaite de son classement pour sa deuxième participation avec un temps de 3h 10'22.

Merci à tous les bénévoles qui ont participé à l'organisation de la course et au bon déroulement de la fête communale. Sans eux, cette journée ne pourrait pas exister. Rendez-vous l'année prochaine !



LES PAPILLONADES SE SONT TERMINEES EN BEAUTE

La 15^{ème} édition du festival solidaire des Papillonades s'est déroulée du 1^{er} juin au 2 juin, tout d'abord par une journée perturbée puis, une météo plus clémente offrant un temps idéal pour le public familial.

Petits et grands étaient venus nombreux, assister à la prestation burlesque du Coffe Show et de la boum des enfants, qui précédait la 2e édition attendue du tremplin Musi'Local. Le public a voté et choisi ses deux gagnants : ce seront donc les groupes Alber Jupiter et Pisistrate, qui ont eu l'honneur de jouer parmi bien d'autres, au festival qui s'est tenu les 31 mai, 1er et 2 juin.



Cette année, les papillonades ont soutenu trois associations : Hesperis (prévention et réduction des risques), Demain j'ai 20 ans (jeunes adultes en situation de handicap) et l'Accélétratrice de Particules (SCIC en devenir ayant pour but la reprise coopérative du café de pays l'Éprouvette).

Rappelons que ce festival s'inscrit dans une dynamique solidaire, familiale et accessible à tous, à l'image de la très forte reliance, dynamique propre aux bénévoles et habitants du village de Saint-André-des-Eaux.

Les samedi et dimanche après-midi étaient en accès libre aux spectacles, village associatif et animations. Les soirées proposaient quant à elles concerts en prairie et sous chapiteau, ainsi qu'un spectacle de feu organisé par la compagnie Cercle de Feu. Les enfants se sont réjouis de retrouver tyrolienne, calèche et jeux en bois. Les concerts, quant à eux, se sont succédés vendredi, samedi et dimanche, entre la prairie et la scène de l'Éprouvette.

LE JARDIN DES SAULES S'OUVRE POUR LE NEURODON

Le jardin naturel s'est ouvert au public du samedi 5 au mardi 8 mai. Pour chaque entrée 2 € ont été reversés à la recherche sur le cerveau. Le jardin des Saules, chez Marie-France Piel et Jean-Pierre Mousquet a été le seul jardin privé du pays de Dinan à avoir participé à "Jardins ouverts pour le Neurodon".

Un Français sur trois déclare être touché, de près ou de loin, par une maladie du cerveau (Alzheimer, Parkinson, épilepsie, sclérose en plaques, maladie de Charcot, schizophrénie, etc.). Amateurs ou pas, chacun a pu d'apprécier le « petit paradis » de Marie-France et Jean-Pierre.

Ce jeune jardin naturaliste (2003), a été créé sur une terre agricole hydromorphe, qui est conduit en gestion différenciée : formel à proximité de la maison, semi-sauvage à sauvage dans les espaces plus éloignés. L'importance est portée sur le respect et le développement de la biodiversité.



Le jardin est composé de cinq espaces formels : le jardin romantique, la nurserie, le verger, l'allée des lianes et le jardin solaire, ainsi que deux espaces plus libres, le champ des malus et le pré des flamboyants. L'ensemble est cerné par le bois des Saules à l'est, le clos du paradis derrière l'église à l'ouest et la double haie bocagère et son chemin creux sur un autre côté.

Si, l'hiver, le jardin gorgé d'eau ne peut se visiter, pour la fin du printemps et l'été, il se fait beau et attend votre visite.



UNE BORNE POUR CAMPING-CARS INSTALLEE A BETINEUC

Les élus du secteur étaient invités à découvrir la borne de services aux camping-cars nouvellement installée à la base de loisirs de Bétineuc, le jeudi 25 juillet. Les usagers doivent s'acquitter d'une taxe de 4 € qui correspond à 100 litres d'eau et 20 minutes d'électricité.

Dans la continuité de développement de la base de loisirs de Bétineuc, les élus ont réfléchi à un meilleur accueil des usagers du site. Concernant l'espace réservé aux camping-cars, il n'était pas rare de voir certains venir se servir en eau, gratuitement, « au frais du contribuable local ».

« Depuis 2011, sur cette aire, était aménagée une zone technique, avec un robinet et une zone de vidange eaux grises ou noires. L'accès à l'aire technique était jusqu'alors en libre-service et sans limitation de consommation. Dinan agglomération a souhaité compléter et contrôler l'offre de services existante, avec la mise en place d'une borne d'alimentation, eau et électricité, payante, disponible 24 h/24 », expose Michelle MOISAN Vice-présidente au tourisme à Dinan Agglomération.

La société Camping-car Park (Loire-Atlantique) assure la téléassistance de l'appareil, 7 jours sur 7, et perçoit la totalité des paiements pour en reverser les deux tiers à Dinan agglomération. Le coût total (borne et installation) s'élève à 21 400 €. Le stationnement reste tout de même gratuit, pour tous.



UN ESPACE DE CONVIVIALITE A ETE CREE

En mars, jardin partagé, verger, zone libre et aire de jeux ont été mis en place par la commune. Ce projet a été créé par Samuel, jeune étudiant en BTS DATR (développement, animation des territoires ruraux) qui fut au service des administrés de Saint-André-Des-Eaux, jusqu'en juin. Le but est de mettre un certain nombre d'actions de développement dans la commune, tout en créant du lien social avec les habitants, et en s'appuyant sur un projet commun, fédérateur et articulé autour du développement durable.

Les habitants se sont prêtés au jeu d'un questionnaire, duquel en est ressorti le désir de créer un espace de convivialité dans le centre-bourg, avec jardin partagé mais regroupant aussi verger, aire de jeux et zone libre de création.

Rapidement, une première réunion publique a eu lieu, réunissant une vingtaine de personnes. Le but était alors d'amener les participants à échanger leurs points de vue sur la gestion de cet espace en réflexion, ainsi que les actions à mettre en œuvre, les objectifs de ce lieu étant tout autant sociaux qu'éducatifs, environnementaux ou économiques, dans la mesure où les désirs de chacun sont portés par le lien social et le mieux-vivre ensemble, l'envie de mieux consommer, se réapproprier des techniques de jardinage et d'accéder à une meilleure autonomie financière.

Le jeudi 6 mars, une seconde réunion publique a eu lieu autour de Samuel. Les compétences de chacun ont été mises à profit : élagage, tonte animale, construction d'abris, etc. Des partenaires ont été également sur place, comme Béatrice Onen, de l'association Cœur Émeraude, à Dinan, qui propose un accompagnement au service des particuliers, désireux d'opter pour un jardinage naturel, une alternative aux pesticides et le nécessaire zéro phyto. Guillaume Lepetit, arboriculteur, fait également partie des partenaires présents.

Il a été décidé que le futur jardin serait semi-partagé (cultures individuelles et espaces communs). Les habitants ont également convenu de partager les productions entre les jardiniers.

Le 30 mars, c'était la plantation des premiers arbres.



Samuel a présenté ce projet lors de son examen de BTS qu'il a réussi avec mention. Félicitations!!!

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES

Léna BENITO, Les Basses Mares 5 août 2019

MARIAGE

Vincent MALLET & Stéphanie RENAULT, Monmusson 20 avril 2019

Rodolphe GONÇALVES & Nadège RAZEL, La Desvrie 20 juillet 2019

Vivien DESMET & Aurélie GINGAT, Le Hambout 07 septembre 2019

Nicolas GUEGEN & Julie FEUDE, La Giraudais 07 septembre 2019

DECES

Louis ROBERT, La Basse Millière 13 février 2019

Célestin GALLEE, né sur la commune 11 mai 2019

Marcel AINS, Penhouët (*doyen de la commune*) 29 juillet 2019

Francis JACQUES, né sur la commune 06 septembre 2019



DEMANDES D'URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE

CAMBET Sylvie	Le Champ Barbé	Division de parcelle
PIRIOU Maël	Le champ aux Moines	Hangar
CHRETIEN Laetitia	Le Champ Barbé	Maison individuelle
COGUENNEC Gaëlle	La Bécharlais	Hangar
CROGUENNEC Gaëlle	La Bécharlais	Poulaillers mobiles

DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX

TAILLADE Margaux	Penhouët	Création ouverture
LEGENTIL Valérie	Le Hambout	Changement de porte d'entrée et de garage
BENITO Brice	Le Bourg	Modification d'ouvertures & extension
SHAW Harold	Le Hambout	Véranda
MARTINELLI Yohan	Penhouët	Clôture & portail
COURROUSSE Teddy	Le Hambout	Clôture
DE BELAIRD Eric	Le Hambout	Abri de jardin

INFORMATIONS COMMUNALES

JOURNEE DEFENSE ET CITOYENNETE

Le recensement citoyen est obligatoire pour les jeunes français (filles et garçons), à l'âge de 16 ans. Dans les trois mois qui suivent son 16^e anniversaire, chaque jeune français doit se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Il participe ensuite à la journée de défense et de citoyenneté.



ARGENT DE POCHE



La commune poursuit le dispositif argent de poche. Les candidatures sont acceptées toutes au long de l'année. Les missions proposées se déroulent pendant les périodes de vacances scolaires. Entretien des espaces verts, archivage.

Renseignement et inscription au secrétariat de la mairie.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Les habitants de Saint-André-Des-Eaux avaient été recensés en 2015 avec à la clé une bonne surprise puisque de 246 (source insee 2011), la commune était passée à 325 habitants !

Un nouveau recensement aura lieu dès janvier 2020.

Les données collectées sont transmises à l'INSEE et restent confidentielles. Elles servent à faire des statistiques sur la population française mais de ces chiffres découle également la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.



LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES

ASSISTANTES MATERNELLES ET/OU FAMILIALES	ADRESSE	TYPE D'AGREMENT CAPACITE D'ACCUEIL
COURROUSSE (DELIGNY) CHARLOTTE Tél : 06.33.24.71.74	Le Hambout 22630 ST-ANDRE-DES-EAUX	Maternel 3M
FRETIN SOPHIE Tél : 02.96.27.48.33	5 lot des Tilleuls 22630 ST-ANDRE-DES-EAUX	Maternel 3M
MEUROU JESSICA Tél : 09.54.67.26.95	La Basse Millière 22630 ST-ANDRE-DES-EAUX	Maternel 2M
GAULARD GERALDINE Tél : 06.11.25.37.90	48 Penhouët 22630 ST-ANDRE-DES-EAUX	Maternel 3 M

LA FOURRIERE

Pour toutes les communes, la fourrière est une obligation légale. Il appartient au Maire selon le code rural d'empêcher la divagation des animaux errants (art L 211-22 et L211-24 code rural).

La commune de Saint-André-Des-Eaux a souscrit un contrat de prestation de service avec le groupe SACPA pour assurer la capture, le ramassage et le transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique.



DELAIS LEGAUX DE GARDE DES ANIMAUX EN FOURRIERE (ART. L211-25 ET 26 DU CODE RURAL)

Pour les animaux identifiés (tatouage ou puce électronique) et non identifiés :

Les délais de garde en fourrière sont de 8 jours ouvrés et francs. À l'issue de ce délai, si l'animal est jugé adoptable par le vétérinaire, il est proposé gratuitement, tatoué et vacciné à une Association de Protection Animale.

Rappel : la non reprise de l'animal par son propriétaire constitue un abandon réprimé par l'article 521-1 du Code Pénal ; le contrevenant est passible d'une amende de 30 000€ et de 2 ans d'emprisonnement.

CONDITIONS DANS LESQUELLES LES ANIMAUX PEUVENT ETRE REMIS A LEUR PROPRIETAIRE

Conformément à la législation (art. L211-24 du Code Rural), le Groupe SACPA est autorisé à encaisser les frais, directement et pour son compte, auprès des propriétaires qui récupèrent leurs animaux en fourrière.

Les tarifs appliqués seront ceux en vigueur au moment de la restitution.



Tarifs TTC au 1 ^{er} janvier 2019	
Forfait fourrière	93,00€
Identification puce électronique	70,50€
Forfait par visite vétérinaire (obligatoire) :	
Pour un animal mordeur ou griffeur	84,00€
Vaccin rage+passport	44,00€

Si l'animal nécessite des soins particuliers, ces frais seront à la charge du propriétaire.

Les animaux peuvent être récupérés à l'adresse ci-dessous ou être réacheminés chez les particuliers s'ils ne sont pas en mesure de se déplacer.

Centre animalier de Plerin
ZA Sainte Croix – 22190 PLERIN
Tel. 02.96.58.03.72 Fax. 02.96.58.03.75

Social

Les prestations sociales

Face à la dépendance, au handicap et lorsque les revenus sont faibles des aides financières peuvent être mises en place. Revalorisées au 1^{er} Avril 2019 vous trouverez dans ce volet quelques exemples de ces aides. Vous pouvez également prendre contact avec la mairie pour avoir plus de renseignements.



Personnes âgées :

- L'**Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA)** : elle permet de garantir un revenu minimum aux personnes âgées disposant de faibles ressources. Elle remplace le minimum vieillesse depuis le 1^{er} Janvier 2006.

Dates d'effet	Personnes seule	Couple (2 bénéficiaires)
1 ^{er} Janvier 2019	10 418,420€/an Soit 868,20€ par mois	16 174,56€/an

Le décret n°2018-227 du 30 mars 2018 prévoit une revalorisation en 2020 du montant de l'ASPA et des plafonds de ressources pour y avoir accès.

Personnes en situation de Handicap :

- L'**Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)** : c'est un minimum social destinée à apporter une aide financière aux personnes handicapées disposant de revenus modestes. Son montant est fixé par décret. L'AAH est subsidiaire à tout (revenus professionnels, pension d'invalidité, indemnités journalières, allocation chômage..) sauf au RSA. L'AAH est versée par la CAF/ MSA et financée par l'État.
 - Critères d'accès :
 - Taux d'incapacité de 80%
 - Ou taux supérieur ou égal à 50% mais inférieur à 80% si restriction substantielle et durable d'accès à l'emploi (RSDAE = **R**estiction **S**ubstantielle et **D**urable pour l'**A**ccès à l'**E**mloi)

Dates d'effet	Montant mensuel	Plafond annuel de ressources		
		Personne seule	couple	Par enfant à charge
1 ^{er} Novembre 2018	860.00€	10 320.00€	20 640.00€	5 160.00€

- L'**ASI (Allocation Supplémentaire d'Invalidité)**
L'allocation supplémentaire d'invalidité (Asi) est une prestation mensuelle accordée à certaines personnes invalides ayant de faibles ressources. Elle est versée par la Sécurité sociale (ou la MSA si la personne dépend du régime agricole). Elle s'ajoute, dans une certaine limite, à vos revenus personnels.

- Critères d'accès :
 - Pour percevoir l'ASI, vous devez être atteint d'une invalidité générale réduisant votre capacité de travail
 - Il n'y a pas d'âge minimum pour percevoir l'ASI
 - Il n'est plus possible de percevoir l'ASI dès que vous avez atteint l'âge minimum pour percevoir ASPA c'est-à-dire 62 ans.

Pour bénéficier de l'ASI, vous devez percevoir au moins une des pensions suivantes :

- pension d'invalidité,
- pension de réversion,
- pension d'invalidité de veuf ou de veuve,
- pension de retraite anticipée pour handicap ou carrière longue,
- pension de retraite anticipée pour pénibilité.

Situation familial	Ressource Mensuel	Ressource Annuelle
Personne seul	723,25 €	8 679.01€
Personne en couple	1 266.82€	15 201.92€

Aides à domicile :

Plafonds d'attribution des services ménagers :

	Personnes seule	Couple
Personnes Âgées	10 418.40€	16 174.56€
Personnes Handicapées	10 320.00€	20 640.00€

Le tarif est indexé sur la revalorisation de L'ASPA

Dans le cas où les ressources dépassent les plafonds d'attribution, l'aide-ménagère facultative peut être demandée auprès de la CPAM (Caisse Primaire Assurance Maladie) en cas de sortie d'hospitalisation ou auprès des caisses vieillesse selon le type de situation. La participation horaire CNAV (Caisse National d'Assurance Vieillesse)



L'APA (Allocation Personnalisée à l'Autonomie) :

L'APA est une allocation attribuée par le Président du Conseil Départemental. Elle n'est pas soumise à condition de ressource. Les critères d'attribution sont :

- Résider en France (résidence stable et régulière)
- Être âgé(e) de 60 ans et plus
- Nécessiter une aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie (habillage, toilette, repas..) ou une surveillance régulière

Exemples	
Emploi direct / Mandataire	9.16€ de l'heure
Télé alarme	Forfait maximum 20€ par mois
Portage de repas	Tarif réel du coût du portage dans la limite de 3€ par portage

Informations pratiques

LES EXTENSIONS DE CONSIGNES DE TRI

Les nouveaux emballages que l'on peut trier sont les emballages en plastique comme les boîtes, pots et barquettes, les sacs et les sachets, et les films en plus des emballages « classique ». Il y a aussi les petits métaux : les opercules, les capsules, les plaquettes de médicaments, les tubes métalliques, les bougies chauffe plats, les feuilles d'aluminium.

Ces emballages sont désormais triés car tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage se sont mobilisés pour tester de nouvelles méthodes de recyclage, moderniser les centres de tri et trouver de nouveaux débouchés pour les matières. Les emballages triés sont tous valorisés, le recyclage matière permet de réutiliser la matière des emballages pour produire de nouveaux emballages ou objets. Par exemple, avec 6 pots de yaourt on peut fabriquer un cintre.

Lors du tri pas besoin de laver les emballages, il suffit de bien les racler ou les vider pour ne pas salir les autres emballages. Il est possible d'aplatir les bouteilles pour réduire leur volume à condition de les écraser à plat et si possible les reboucher. Les bouchons seront donc recyclés. Il existe toutefois des associations qui les collectent. Il ne faut pas emboîter les emballages les uns dans les autres car cela rend leur recyclage impossible, la matière n'est pas identifiée et donc considérée comme des erreurs.

Les objets cassés/usés ne peuvent pas être triés car le tri est réservé aux emballages, en fonction de leur nature. Ils devront être jetés en ordures ménagères ou en déchèterie. Pour les mouchoirs en papier, les essuie-tout, les serviettes en papier peuvent aller au compost s'ils sont non colorés et non plastifiés. Les papiers absorbants sont à mettre dans la poubelle d'ordures ménagères. Seuls les papiers de bureau, les journaux, revues et magazines se trient. Pour les cartons volumineux, ils doivent être emmenés en déchèteries ou dans les bennes cartons en libre accès.

En cas de doute sur le tri d'un déchet vous pouvez consulter le mémo-tri ou le site www.consignesdetri.fr. Le service Traitement et Valorisation des Déchets de Dinan Agglomération peut également répondre aux questions : 02 97 87 72 72 – dechets@dinan-agglomeration.fr ou www.dinan-agglomeration.fr.



COURS DE GYM A SAINT ANDRE DES EAUX

Ces cours de Gym sont proposés par l'Association GYMETOP de St JUDOCE avec un nouveau coach sportif à la rentrée Pierre Le Meur.

Le jeudi de 19h 30 à 20h30 est proposé de la Gym : exercices de coordination, de renforcement musculaire, circuit training, d'assouplissement, privilégiant le travail postural au travers de différentes techniques (Pilates, abdologie, gym suédoise, stretching) avec ballons, élastiques, haltères ou sans support.

Travail de mouvements et d'endurance également, pour stimuler le système cardio-vasculaire.

Le vendredi de 9h30 à 10h30 est proposé de la Gym douce : yoga, tai-chi-chuan, pilates, stretching. Elle permet de travailler en douceur sans risque pour le corps, en exécutant des exercices qui amélioreront votre posture, renforceront vos muscles profonds, augmenteront votre souplesse et diminueront vos douleurs tout en améliorant la respiration. La gym douce est accessible à tous et surtout recommandée aux personnes âgées ou aux femmes enceintes.

2 cours gratuits / tarif annuel : 75 € 1 cours, 90 € les deux cours

Pour plus d'informations appeler au 02 96 27 43 16 / 06 26 10 99 08 ou par mail : gymetop@orange.fr



DECOUVERTE, INITIATION A LA PECHE



Découverte, initiation, perfectionnement

PÊCHE



Venez découvrir ou vous perfectionner
avec Jean-François
Moniteur guide de pêche diplômé

• TARIFS •

• Club adulte :

Tous les lundis matin et après-midi 9h-11 h et 14h-16h
(12 personnes par demi-journée maximum)

- Séance de 3 h 450 euros pour l'année

• Club ados :

Période scolaire :

Permis de pêche inclus dans le tarif

- Le mercredi matin 9h-11h (6/10 ans) 220 euros

- Le mercredi après-midi 14h-16h (11/18 ans) 220 euros

Stages vacances scolaires :

Maximum 6 personnes

Prévoir pique-nique

- Mardi /Mercredi /Jeudi (9h à 16h) 60 euros /journée

• Stage individuel ou en groupe :

Les différentes techniques de la pêche de la carpe (*batterie, grande canne, method feeder*)

Maximum 5 personnes

- Jeudi et vendredi :

- Stage de 3h 90 euros

• Comité d'entreprise :

Programme, lieu et tarif suivant les demandes
Prendre contact pour toutes informations



Anima pêche

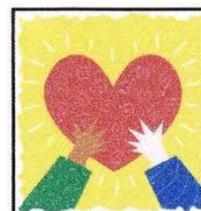
Matériel et appâts fournis
Parcours de pêche dans les côtes d'Armor (22)
Permis de pêche obligatoire suivant les parcours

Renseignements et inscriptions :

animapeche@gmail.com

06/59/82/65/60

Collecte de bouchon de la Côte d'Emeraude



L'ASSOCIATION : BUT ET MOYENS

L'association "Les bouchons de la Côte d'Emeraude" a été créée en mars 2005 dans le but de **venir en aide aux familles d'enfants malades ou handicapés**, par le biais de dons ou par la prise en charge d'aménagements spécifiques permettant de faciliter la vie quotidienne de ces enfants. Les dons effectués, uniquement dans notre zones de récolte, proviennent de la vente de bouchons en matière plastique en tout genres et de bouchons en liège et faux liège (plastique) qui sont collectés dans plus de 350 points de récolte (commerces, lycées, écoles, associations, etc ...) répartis entre Erquy et Pontaubault pour la partie côtière, avec pour limites dans les terres les villes de Lamballe, Broons, Montauban de Bretagne, Bruz, Janzé, Vitré, Fougère, et Saint-Hilaire du Harcouët. Les bouchons collectés sont ensuite triés par une vingtaine de bénévoles dans notre local de Saint-Malo puis mis en sacs et expédiés par camions dans des usines qui transforment le plastique en granulés. Ce granulat de plastique est revendu à d'autres usines qui créent de nouveaux objets. Les bouchons de liège sont quant à eux broyés dans une usine spécialisée du groupe AMORIM et transformés en rouleaux ou en plaques qui serviront principalement d'isolants thermiques et phoniques. Depuis 2005, ce sont près de 400 tonnes de bouchons en matière plastiques et 20 tonnes de bouchons en liège qui ont été triées puis revendues à des usines spécialisées dans le recyclage. **Les recettes provenant de ces différentes collectes ont permis à leur association de distribuer à ce jour plus de 80 dons pour un montant de 100 000 €.** Pour eux récupérer les bouchons est un geste de solidarité envers les enfants malades mais aussi un geste écologique pour l'environnement et encourage le développement durable. Il permet aussi de créer des emplois en réinsertion aux différents stades du processus industriel.

TYPES DE BOUCHONS RECUPERES

L'association récupère tous type de bouchons et couvercles en matière plastique (eau, lait, soda, moutarde etc ..) et en général tous les petits objets du quotidien en plastique. Pour **les bouchons en liège**, nous récupérons les bouchons type vin, champagne, cidre, mousseux et ceux en plastique. Les plastiques et les lièges étant recyclés dans des usines différentes, il est préférable de mettre les lièges avec les plastiques, mais dans des sacs séparés, ce qui facilite le travail des bénévoles.



DEVENIR "POINT DE RECOLTE"

De nombreuses villes et villages de notre région restent sans point de récolte, faute de "bras", et toutes les personnes de bonne volonté qui souhaitent nous aider peuvent le faire en devenant "Point de récolte" s'il s'agit d'un commerce, d'une école, d'un hôpital, d'une mairie, d'une association, ou en général de toute structure recevant du monde. Vous pouvez aussi aider l'association en organisant la collecte des bouchons dans des villes ou village où elle n'est pas présente.

N'hésitez pas à les contacter par mail ou à venir les voir au local de tri de Saint-Malo le mercredi après-midi de 14heures à 16 heures.

Les Bouchons de la Côte d'Emeraude
2 rue Augustin Fresnel – 3540 Saint-Malo
e-mail : bouchonsdelacotedemeraude@yahoo.fr
site internet : bouchondelacotedemeraude.com

Un point de collecte se trouve à votre disposition à la mairie

ZOOM SUR...

L'HISTOIRE DU PLAN D'EAU DE BETINEUC

Il y a un siècle, l'étang de Bétineuc était une prairie de 50 hectares. Durant la seconde guerre mondiale, les Allemands en firent un aérodrome de secours. Un aviateur américain y perdit également la vie.

En 1967, on découvre que le sous-sol est sableux. La prairie est vendue et devient une sablière pendant des années.

12 ans plus tard, le 15 mai 1979, le Conseil Général des Côtes-du-Nord et la Fédération de Pêche des Côtes d'Armor rachète le site et en rétrocède une partie à la commune de Saint-André-Des-Eaux. La commune décidera d'en faire un enjeu touristique et d'y établir petit à petit une base de loisirs de plein air avec l'aide de la Communauté de Communes du Pays d'Evran qui, au fil des années, sera remplacée par Dinan Communauté puis Dinan Agglomération.

Le plan d'eau, divisé en deux, est réservée d'un côté à la pêche et de l'autre aux activités de loisirs. Cette base de loisirs, gérée par Dinan Agglomération, est située à une dizaine de kilomètre au sud de Dinan. Elle est idéale pour les familles en quête de détente et d'activités sportives. Un espace de restauration rapide est ouvert pendant toute la saison touristique mais l'activité centrale reste la baignade qui est surveillé l'été.

En 2009, le site a fait l'objet d'un empoissonnement important composé de gardons, carpeaux et tanches afin d'assurer une bonne qualité de pêche et facilité les premières captures. De plus des programme d'animation pêche, relayé par la Maison départementale Pêche et Nature est mise en place sur le site. Les amateurs de pêche apprécient également le site.

Aujourd'hui la Base de loisirs offre de multiples services : restauration rapide en saison touristique, aire de camping car, espaces jeux mais également des activités nautiques organisée par l'Office des Sports et des Loisirs du Pays d'Evran tout au long de l'année.

De nombreux aménagements ont également été réalisés tout autour du plan d'eau, pontons de pêche (dont certains accessibles aux personnes à mobilité réduite), parcours sportifs...

Ce site possède des points forts notamment avec les ruines de l'église, son environnement verdoyant et une faune et une flore variées... Il tient à chacun d'entre nous de respecter et de préserver ce lieu.



www.festival-des-arts-sonnes.fr

A-S-A-D-E présente

QUEST FRANCE

hit west

2019 - de 17h30 à 2h

Prix libre

Festival
DES ARTS SONNÉS

CLAUDIO CAPÉO
TRYO
GAD ZUKES
LES EVRANNEUR'S
BOUFFORT PENARD Trio

RESTAURATION SUR PLACE, BAR... LE BOURG PARKING - CAMPING

SAMEDI 21 SEPTEMBRE
SAINT ANDRÉ DES EAUX (22)

Informations utiles :

Dinan Agglomération

8 boulevard Simone Veil
22100 Dinan
Téléphone : 02 96 87 14 14

Horaires déchèterie d'Evran

Zone d'activité
02 96 37 46 35

Lundi	14h - 17h45
Mardi	Fermé
Mercredi	8h45 - 12h30
Jeudi	8h45 - 12h30 / 14h - 17h45
Vendredi	8h45 - 12h30 / 14h - 17h45
Samedi	8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Permanence Parlementaire

Monsieur le Député - HERVE BERVILLE reçoit
sur rendez-vous au 64bis rue de Brest à Dinan :
le vendredi de 13h à 20h et le lundi de 9h à 18h
contact : herve.berville@assemblee-nationale.fr

INFOS PRATIQUES

Mairie de Saint-André-Des-Eaux

12 Le Bourg
Route de Saint-Juvat
22630 Saint-André-Des-Eaux

Téléphone : 02.96.27.40.14

e-mail : comunedestandredeseaux22@bbox.fr

Horaires d'ouverture :

- du lundi au vendredi de 13h30 à 17h00
- samedi : permanence des élus de 11h00 à 12h00

RESTEZ CONNECTÉS



www.facebook.com/saintandre.deseaux.5



<http://st-andre-des-eaux22.bzh>